CEMEX – PRÉSENTATION (N1)

Qualités esthétiques (N2)

Les bétons autoplaçants Advanci® Architectonique sont particulièrement appréciés pour leurs qualités esthétiques en extérieur tout comme en intérieur. Ils garantissent un parement d’excellente qualité, en particulier pour les voiles de formes variées et complexes. Doté de qualités esthétiques indéniables, blanc ou coloré, mat ou satiné, Advanci® Architectonique répond aux exigences les plus variées. Selon l’aspect la couleur et le relief recherchés, les voiles en béton prennent une toute autre dimension pour s’inscrire comme un élément décoratif à part entière.

Qualités techniques (N2)

Les parements obtenus sont d’excellente qualité, même en cas d’éléments très ferraillés et de grande hauteur.

L'utilisation d'Advanci® Architectonique réduit les joints de reprise de bétonnage grâce aux coulages de grande hauteur. Il est particulièrement adapté pour la réalisation de voiles matricés.

Formulé, sur option, avec un ciment doté de propriétés d’autonettoyance, Advanci® Architectonique accroît les qualités environnementales des bâtiments et réduit par conséquent les opérations d’entretien.

Lors de sa mise en place, la suppression des équipements traditionnels de vibration (aiguilles vibrantes) réduit les nuisances sonores du chantier et améliore la sécurité pour les équipes de mise en œuvre. Un atout majeur pour les équipes sur le chantier, les riverains et le respect des exigences des chantiers HQE® (haute qualité environnementale), dont la cible n°3 de la partie Eco-construction - chantiers à faibles nuisances - demande de maîtriser les impacts sur l’environnement extérieur pendant le chantier.

De plus, en intérieur de bâtiment ou de maison individuelle, un voile porteur réalisé avec Advanci® Architectonique participe à la fois à l’esthétisme et à la régulation thermique du bâtiment grâce à ses propriétés d’inertie thermique.

Advanci® Architectonique contribue aux cibles 1, 3, 4, 7, 8 et 10 de la démarche HQE®.

LES BÉTONS CEMEX (N1)

Advanci Architectonique (N2)

Domaines d’applications (N3)

Voiles de bâtiments publics et privés : salles de spectacle, centres culturels, sièges sociaux, centres de recherche… Faîtes décoller votre créativité avec Advanci® Architectonique.

Avantages (N3)

* Large gamme de teintes.
* Parement d’excellente qualité même en cas d’éléments très ferraillés et de grande hauteur.
* Aspect mat ou satiné selon le type de coffrage, teinte uniforme.
* La finesse du béton est particulièrement appréciée à l’intérieur des bâtiments et en cas d’utilisation de matrices.
* Moins de joints de reprises de bétonnage grâce aux coulages de grande hauteur.
* Améliore la perception du chantier par les riverains (absence de nuisances sonores).

Caractéristiques (N3)

* Béton très fluide, homogène et stable, mis en œuvre sans vibration.
* Étalement supérieur à 650 mm au cône d’Abrams.
* Béton destiné aux applications horizontales.
* Compact, performant, durable.
* Béton facilement pompable.
* Long maintien de rhéologie.
* Résistance à court terme et retrait comparables à un béton traditionnel.

Précautions d'emploi : (N3)

* Les précautions permettant d’assurer une bonne étanchéité des coffrages sont les mêmes que celles habituellement pratiquées pour des bétons fluides.
* Les bétons autoplaçants s’utilisent avec des outils coffrant traditionnels, rigides et propres; les renforts doivent être adaptés à la hauteur et à la vitesse de coulage.
* Les coffrages doivent obligatoirement être traités avec une huile adaptée.

Principe général de mise en œuvre : (N3)

* Positionner le tube ou le tuyau dans le coffrage en respectant une hauteur maximum de 1 mètre par rapport au pied du voile.
* La hauteur de chute doit être limitée à 1 mètre.
* Limiter la vitesse de bétonnage afin de réduire la pression sur les coffrages.
* La longueur de cheminement horizontal ne doit pas dépasser 5 mètres.
* Il est préférable de ne pas introduire le béton au milieu de la longueur du coffrage mais à un mètre de l’extrémité.
* Tout ajout d’eau ou d’autres produits sur chantier est interdit.

Advanci Métal® Plancher (N2)

* Ouvrages courants de bâtiment
* Béton autonivelant à propriétés spécifiées (BPS) renforcé de fibres structurelles pour maison individuelle. Sous Avis Technique.
* Remplace les armatures courantes • Améliore les conditions de travail • Facilité et rapidité d’exécution • Excellente planéité sans surfaçage

Renforcement intégré : (N3)

* Le renforcement multidirectionnel et homogène.
* La sécurité : plus de manipulation et de découpe d’armature.
* Le confort lors du coulage sans armature.
* Pas de risque de corrosion des armatures.
* La facilité et la rapidité de mise en œuvre.
* Une économie globale.
* La garantie d’un procédé sous Avis Technique du CSTB.

Béton autonivelant : (N3)

* Bétonnage en position debout (mise en place, débullage, produit de cure) : suppression du travail d’étalement du béton en position “dos plié” et talochage en position à genou.
* Supprime les risques d’ajout d’eau sur chantier.
* Permet l’obtention d’une excellente planéité sans opération de surfaçage.

Caractéristiques : (N3)

* Procédé sous Avis Technique CSTB : dalle de répartition en béton de fibres métalliques pour planchers à poutrelles.
* Béton renforcé de fibres métalliques en remplacement du treillis soudé.
* Résistance en compression : classe minimale C25/30, dosage minimum en liant 280 kg/m3.
* Béton auto nivelant de consistance S5.

Domaine d’applications : (N3)

* Toutes dalles sur planchers à poutrelles en béton précontraint, en béton armé, avec entrevous de coffrage de toute nature.
* Planchers de maisons individuelles sur sous-sol, vides sanitaires ou étages.
* Les charges d’exploitation ne doivent pas dépasser 350 kg/m2 en charges uniformément réparties et 10 kN en charges concentrées.

Principe de réalisation d’un plancher renforcé de fibres (N3)

* Respecter l’Avis Technique du CSTB (disponible sur simple demande).
* L’épaisseur de la dalle de répartition doit être au minimum en tout point de 4 cm pour les entrevous résistants (béton, brique) et de 5 cm pour les entrevous simples (polystyrène, polypropylène) ; il convient d’ajouter 2 cm dans le cas de gaines incorporées.
* Les entrevous simples doivent obligatoirement bénéficier d’une certification de résistance (cf. CPT Plancher), dans le cas contraire prévoir un dispositif de cheminement lors du coulage (chemin de planches…).
* Le chaînage et les chapeaux au droit de chaque poutrelle doivent être conservés.
* Les aciers chapeaux doivent être fixés sur les poutrelles.
* Le coulage du béton doit être continu.

Principe général de mise en œuvre d’un béton auto nivelant (N3)

* Assurer l’étanchéité du plancher : vérifier l’assemblage des hourdis et prévoir des éventuels arrêts de béton.
* Les gaines électriques et canalisations diverses doivent être fixées.
* Eviter les coulages par temps de pluie.
* Pour parfaire la planéité, un “dressage” à la barre sera effectué.
* Au fur et à mesure du passage de la barre, il faut appliquer un produit de cure.
* Tout ajout d’eau ou d’autres produits sur chantier est interdit.